



Informations importantes destinées aux contribuables du Jura bernois

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du **rattachement de la commune de Moutier au canton du Jura** le 1^{er} janvier 2026, plusieurs services cantonaux seront transférés, dont le **site de Moutier de l'Intendance des impôts du canton de Berne, Région Jura bernois-Seeland**.

Il était initialement prévu que le site de Moutier soit relocalisé dans le bâtiment rénové de «Tavannes Machines». Mais les travaux d'assainissement ayant pris du retard, une **solution transitoire** a dû être mise en place:

- Le domaine «**Taxation des particuliers**» sera transféré à **Sonceboz**.
- Les domaines «**Encaissement, Imposition des entreprises, AVOR/services postaux et guichet**» seront hébergés à la Place de la Gare 10 à **Bienne**.

>> Ces changements sont valables à compter du 17 novembre 2025.

Comment nous contacter:

- **Guichet** (taxation et perception): pour des raisons logistiques et sécuritaires, le guichet de l'Intendance des impôts sera situé exclusivement à **Bienne**.
- >> Il n'y a pas de guichet à Sonceboz.**
- Adresse postale durant la période transitoire: **l'adresse postale officielle de Bienne demeure valable pour tous les domaines mentionnés** (Case postale, 2501 Bienne).
- Les numéros de téléphone et les adresses électroniques restent inchangés.
- **Site définitif:** après plusieurs années de transformation, l'ensemble des services et des collaboratrices et collaborateurs actuellement installés à Moutier rejoindra le nouveau centre administratif de **Tavannes**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Intendance des impôts du canton de Berne
Région Jura bernois-Seeland